

Campagne d'information
et de prévention 2018

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



Êtes-vous prêts ?

www.lesbonsreflexes.com



Nous oui...

**Près de chez vous,
8 sites industriels sont concernés :**

- › BASF Agri Production
- › Bayer SAS
Division Crop Science
- › Cérégrain Distribution
- › Coatex
- › Quaron
- › Rhône Saône Engrais
- › Ukoba Industrie
- › Univar France SAS



COMME NOUS, VOUS HABITEZ UNE ZONE À RISQUES.

Le saviez- vous?



Des risques de nature variée

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de produits toxiques ou radioactifs.

Les industriels, particulièrement impliqués

Soumis à une réglementation stricte, les industriels agissent prioritairement pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité des populations riveraines et de leurs salariés. Ils réalisent des études de dangers et d'impact, élaborent des politiques de prévention, forment leurs collaborateurs et organisent des exercices de sécurité afin de tester leurs Plans d'opération interne (POI) et Plans d'urgence interne (PUI).

Vous informer, une nécessité !

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

Il existe plus de 120 établissements à risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains, près de chez vous.

Un accident peut arriver dans le cadre d'une activité industrielle (établissements classés Seveso), nucléaire, de transport ou de stockage de matières dangereuses.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors comme nous,
lisez cette brochure
et soyez prêts !



Le mot du Préfet

Vous informer et vous protéger

Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte. N'en négligez pas la lecture, car il en va de votre sécurité et de celle de vos proches. Prenez le temps de partager les informations qu'elle contient avec votre entourage, d'en mémoriser les éléments principaux, de placer bien en évidence, chez vous, le magnet des consignes joint au document. Car si un accident survient, vous devrez être prêts à agir en respectant bien toutes les consignes. Simples à retenir, faciles à appliquer, elles sont capitales pour le succès des opérations de secours. Et la protection de tous. ■

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, FAITES COMME MOI...



ayez les bons réflexes

L'alerte

La sirène retentit



Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

Fin de l'alerte



Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24, 7j/7 sur www.lesbonsreflexes.com et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

Cette sirène est déclenchée en cas d'accident. Elle indique que des mesures de protection sont à prendre. Mieux vous connaîtrez les gestes à faire et à ne pas faire, et plus vous assurerez votre sécurité et celle de vos proches.

Ne paniquez pas, l'essentiel se trouve dans cette brochure. Vous l'aurez lue et connaîtrez donc les consignes à mettre en œuvre.

Notamment, **ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte** et ne prenez pas d'initiatives particulières sans y avoir été invité par les autorités.

À faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).

À ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.

COMME MOI, VOUS AVEZ SÛREMENT *des* *questions*

Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan particulier d'intervention) **définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.** Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), qui réglemeⁿte l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

Y a-t-il d'autres moyens d'alerte que la sirène ?

Tout dépend des communes et des industriels. Certains gèrent des systèmes d'appel téléphonique en masse, des haut-parleurs fixes ou mobiles, des panneaux à messages variables... **Renseignez-vous** auprès de votre mairie et des industriels à proximité !

Information générale sur les risques

	EFFETS THERMIQUES	EFFETS TOXIQUES
EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX	Incendie Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz → Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction	Émission d'une substance toxique Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles - Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau → Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques
CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES	Brûlures aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e degrés	Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)



Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui **sont formés et connaissent les bons réflexes**. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.

En cas d'accident, en plus des règles de base citées dans ce document et sur mon magnét, qu'est-il conseillé de faire ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de **faire preuve de patience** et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

EFFETS DE SURPRESSION

Explosion

Éclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides

➔ Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)

Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympans...)

EFFETS RADIOLOGIQUES

Émission de radioactivité

Accident majeur

➔ Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol

Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue

LES SITES INDUSTRIELS de votre secteur

Bassin « Val-de-Saône - Dombes »

Entreprises et communes concernées

ENTREPRISES	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
1 BASF AGRI PRODUCTION	Genay	 	300 m
2 BAYER SAS DIVISION CROPSCIENCE	Limas	  	200 m
3 CEREGRAIN DISTRIBUTION	Belleville	   	1 008 m
4 COATEX	Genay	 	2 250 m
5 QUARON	Arnas		2 195 m
6 RHÔNE SAÔNE ENGRAIS	Villefranche-sur-Saône		1 240 m
7 UKOBA INDUSTRIE	Saint-Jean-de-Thurigneux		440 m
8 UNIVAR FRANCE SAS	Genay	 	4 550 m



Produits dangereux pour l'environnement



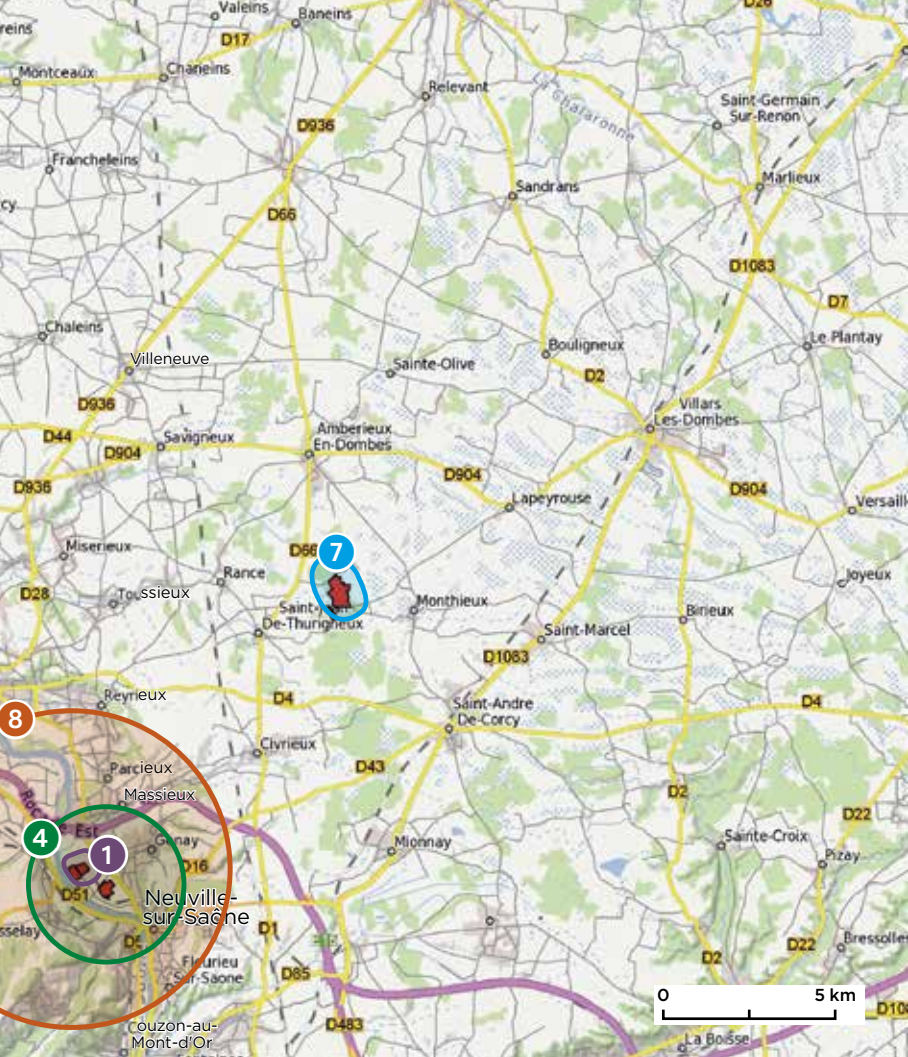
Liquides toxiques Solides toxiques



Produits auto-échauffants
Liquides inflammables
Solides inflammables

à noter...

RECYLEX S.A (Villefranche-sur-Saône) est un acteur majeur de l'économie circulaire en Europe. L'établissement de Villefranche-sur-Saône recycle les batteries plomb (automobiles et industrielles) et valorise 97% des matières issues de ce recyclage.



COMMUNES CONCERNÉES	PAGE
Rhône : Genay	10
Rhône : Limas, Villefranche-sur-Saône	11
Rhône : Belleville, St-Jean-d'Ardières	12
Ain : Massieux ; Rhône : Albigny-sur-Saône, Curis-au-Mont-d'Or, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or	13
Ain : Beauregard, Fareins, Jassans-Riottier ; Rhône : Arnas, Gleizé, Villefranche-sur-Saône	14
Rhône : Arnas, Villefranche-sur-Saône ; Ain : Beauregard	15
Ain : Saint-Jean-de-Thurigneux	16
Ain : Civrieux, Massieux, Parcieux, Reyrieux ; Rhône : Albigny-sur-Saône, Chasselay, Les Chères, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or	17



Solides
combustants



Produits
explosifs

L'établissement est classé Seveso seuil haut en raison du caractère dangereux pour l'environnement des batteries usagées. L'étude de dangers réalisée en 2018 et préalable à l'établissement d'un éventuel Plan Particulier d'Intervention (PPI) est en cours d'instruction.

BASF

AGRI PRODUCTION

ZI Lyon Nord Rue Jacquard
69727 Genay Cedex /// Tél. 04 72 08 11 11
genay.accueil@basf.com ///
<https://www.basf.com/fr.html>



Année d'implantation sur le site : 1976 /// Effectif moyen : 120 personnes
Informations fournies par le directeur adjoint du site

Activités /

Formulation, conditionnement, stockage et distribution de produits de protection des plantes (insecticides, fongicides et traitement de semences). Aucune activité de synthèse chimique n'est réalisée à Genay.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 13 août 1996 modifié le 27 décembre 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant d'octobre 2012.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 300 m

Scénario majorant associé : incendie des dépôts

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits dangereux pour l'environnement		pollution
liquide toxique		fumées toxiques
solide toxique		fumées toxiques

Moyens de secours humains /

- Secouristes du travail
- Équipes de seconde intervention
- Personnel formé à la manipulation d'extincteurs
- Cellule de gestion de crise assurée par une équipe d'astreinte

Moyens de secours matériels /

- Protection incendie fixe (sprinklage, mousse haut foisonnement, poteaux incendie, réserve d'eau)
- Détection incendie
- Murs et portes coupe-feu
- Dispositifs mobiles d'extinction (Robinetts d'incendie armés, extincteurs, canon à mousse)
- Rétentions

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Diminution de la toxicité des produits
- Traitement des rejets atmosphériques
- Chaînes de sécurité instrumentées

Actions de communication et sensibilisation /

- Plaque de l'entreprise
- Visites d'étudiants, d'élus, de clients internationaux
- Site web
- Participation à des ateliers pédagogiques dans des établissements scolaires



BAYER SAS

DIVISION

CROPSCIENCE

1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 442
69400 Limas Cedex /// Tél. 04 74 62 76 76 ///



Année d'implantation sur le site : 1969 /// Effectif moyen : 350 personnes
Informations fournies par le directeur du site

Activités /

Formulation, conditionnement dans des emballages commerciaux, stockage et livraison de produits herbicides, insecticides, fongicides utilisés notamment sur la vigne, les cultures céréalières et l'arboriculture. Les opérations de formulation consistent à mélanger, sans réaction chimique, une ou plusieurs matières actives avec divers adjuvants afin d'obtenir un produit fini stable dans le temps, efficace et facile d'emploi.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2008 modifié le 11 septembre 2013 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2014.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 200 m

Scénario majorant associé : incendie du dépôt de produits finis

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produit auto-échauffant		incendie, fumées toxiques
liquides inflammables		incendie
produits dangereux pour l'environnement		pollution

Moyens de secours humains /

- Agents de sécurité présents et ensemble du personnel formés comme équipiers de première intervention
- Cadre d'astreinte 24h/24
- Équipes de seconde intervention
- Sauveteurs secouristes du travail, infirmière et médecin du travail
- POI (Plan d'opération interne) testé annuellement en collaboration avec le SDMIS 69 (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours)

Moyens de secours matériels /

- Un véhicule d'intervention
- Réseau de sprinklers, déluges, poste et générateurs de mousse, systèmes d'extinction automatique par agent extincteur spécifique, poteaux incendie, robinets incendie armés, extincteurs

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Chaînes de sécurité instrumentées
- Rétentions et bassins pour confinement des pollutions accidentelles
- Systèmes de détection d'incendie

Actions de communication et sensibilisation /

- Visites de l'usine à la demande
- Communication interne/newsletters sécurité
- Journée sécurité annuelle

CÉRÉGRAIN DISTRIBUTION

Chemin de Chambord – ZI du Pain Perdu
69220 Belleville-sur-Saône /// Tél. 04 74 06 47 80
siege@terredalliances.coop ///



Année d'implantation sur le site : 1971 /// Effectif moyen : 18 personnes
Informations fournies par le directeur d'activités du site

Activités /

Stockage et distribution d'engrais, de produits phytosanitaires et de semences pour nos adhérents agriculteurs qui épandront ensuite ces produits dans leurs champs. Stockage et distribution de produits viticoles et vinicoles pour nos adhérents viticulteurs. Aucune activité de fabrication sur le site.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2010 modifié le 23 septembre 2014 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2014.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1008 m

Scénario majorant associé : détonation d'une case de produit comburant

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
solide comburant		nuage et fumées toxiques, incendie, explosion
liquides toxiques et solides toxiques, liquides et solides inflammables, dangereux pour l'environnement		nuage toxique, fumées toxiques, incendie, pollution

Moyens de secours humains /

- Personnels formés équipiers de première et de deuxième intervention, et formés aux matériels du site
- Personnels formés Sauveteurs secouristes du travail
- Cellule de gestion de crise déportée

Moyens de secours matériels /

- Moyens d'extinction
- Poteaux incendie
- Réserve d'eau aérienne
- Trousse de secours

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Système de détection incendie
- Site sur rétention
- Exercice annuel avec le SDMIS 69 (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours) en collaboration avec notre personnel
- Audits réguliers

Actions de communication et sensibilisation /

- Rencontre avec les entreprises voisines pour leur expliquer la conduite à tenir en cas d'accident



35 rue Ampère - ZI Lyon Nord
69730 Genay /// Tél. 04 72 08 20 00 ///
<http://www.coatex.com>



Année d'implantation sur le site : 1976 /// Effectif moyen : 245 personnes
Informations fournies par le responsable Qualité Hygiène Sécurité
Environnement du site

Activités /

Conception et production d'additifs rhéologiques à base d'eau pour différents marchés mondiaux tels que la papeterie, les peintures et revêtements, les céramiques, le traitement des minéraux, la détergence, la construction, le traitement de l'eau, la cosmétique,... Production et commercialisation de trois grandes familles de produits : les polymères acryliques, les émulsions et les polyuréthanes.

Réglementation du site /

L'arrêté cadre du 4 avril 1989 modifié le 26 février 2018 réglemente les activités du site. /// Les différentes études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2015.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2250 m

Scénario majorant associé : fumées toxiques générées par incendie généralisé du bâtiment de stockage de matières premières

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides inflammables, dangereux pour l'environnement	 	nuage toxique, incendie, explosion, pollution
liquides inflammables		incendie, explosion

Moyens de secours humains /

- Équipe postée habilitée à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention
- Pompiers volontaires avec 3 exercices par an dont un exercice POI (Plan d'opération interne)
- Formation équipier de première intervention de tous les salariés
- Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24

Moyens de secours matériels /

- Moyens fixes de lutte incendie
- Réserve d'eau
- Véhicules de lutte incendie
- Système de détection gaz avec mise en sécurité automatique
- Site sur rétention avec une station de traitement des eaux

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Système de conduite automatisé en fabrication
- Instrumentation de sécurité
- Stockage enterré des cuves monomères acryliques avec contrôle permanent des paramètres importants pour la sécurité
- Automates de sécurité indépendants de l'automate process avec mise en sécurité automatique en cas de dérive
- Détection gaz en cas de fuite de produits inflammables avec mise en sécurité automatique
- Détection incendie généralisée

235 rue Grange Morin
69400 Arnas /// Tél. 04 74 60 19 00
lyon@quaron.com /// <https://www.quaron.com>



Année d'implantation sur le site : 2013 /// Effectif moyen : 10 personnes
Informations fournies par le responsable Hygiène Sécurité
Environnement du site

Activités /

Stockage et distribution de produits chimiques : stockage des matières en cuves, reconditionnement en petits emballages, stockage de produits en magasins, livraison auprès de nos clients.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 6 février 2017 régit les activités du site. ///
L'étude des dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2016.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2195 m
Scénario majorant associé : dispersion d'un produit toxique libéré en cas de mélange de produits incompatibles

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits dangereux pour l'environnement		pollution

Moyens de secours humains /

- Personnel formé et habilité
- Secouristes du travail
- Équipes d'intervention d'urgence
- Astreinte 24h/24
- Cellule de gestion crise assurée en local et à distance

Moyens de secours matériels /

- Extincteurs
- Robinets d'incendie armés
- Poteaux incendie
- Appareils respiratoires isolants
- Émulseur

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Prélèvement et analyse chimique des produits
- Chaîne de sécurité instrumentée permettant d'éviter les mélanges incompatibles
- Appareils de détection de gaz
- Confinement et mise en sécurité des stockages



RHÔNE SAÔNE ENGRAIS

Zone portuaire Nord-Est - 234 route de Beauregard
69400 Villefranche-sur-Saône /// Tél. 04 74 62 85 89
siege@terredalliances.coop ///



Année d'implantation sur le site : 1982 /// Effectif moyen : 6 personnes
Informations fournies par le responsable d'activité du site

Activités /

Stockage, conditionnement et négoce d'engrais pour nos adhérents agriculteurs, qui épandront ensuite ces produits dans leurs champs. Aucune activité de fabrication sur le site.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 21 février 1995 réglemente les activités du site. ///
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2011.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1240 m
Scénario majorant associé : détonation d'une case de produit comburant

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
solide comburant		nuage et fumées toxiques, incendie, explosion

Moyens de secours humains /

- Personnels formés Équipiers de première intervention
- Les pompiers du SDMIS 69 (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours) viennent manœuvrer une fois par an avec la collaboration du personnel et peuvent intervenir sur site
- Personnels formés Sauveteurs secouristes du travail
- Cellule de gestion de crise déportée

Moyens de secours matériels /

- Moyens d'extinction
- Poteaux incendie

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Système de détection incendie
- Site sur rétention
- Exercice annuel avec le SDMIS 69 (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours)
- Audits réguliers



UKOBA INDUSTRIE

1705 route de Lapeyrouse
01390 Saint-Jean-de-Thurigneux /// Tél. 04 78 88 00 65
feuxartifice@pyragric.fr ///



Année d'implantation sur le site : 1973 /// Effectif moyen : 26 personnes
Informations fournies par le directeur industriel du site

Activités /

Préparation de feux d'artifice destinés à la réalisation de spectacles pyrotechniques. Stockage d'articles. Essais et destruction d'articles rebutés. Formation d'artificiers professionnels assurée par un centre de formation sous agrément préfectoral.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2008 modifié le 28 juin 2017 régit les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2013 et complétée en 2017.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 440 m

Scénario majorant associé : détonation d'un dépôt de stockage d'articles explosifs

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits explosifs	A red diamond-shaped hazard pictogram with a black border, depicting a stylized explosion with a flame and smoke.	explosion

Moyens de secours humains /

- Sauveteurs secouristes du travail
- Service incendie interne
- Cadre d'astreinte joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

Moyens de secours matériels /

- Réserves d'eau
- Appareils respiratoires isolants et équipements associés
- Moyens d'acheminement d'eau vers les locaux à risques

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Stockage des produits dangereux répartis sur le site en fonction de leurs caractéristiques
- Gestion et séparation des locaux pyrotechniques par classe de probabilité d'accident
- Gestion des quantités actives contenues dans les différents emplacements
- Application du guide de bonnes pratiques de la Profession
- Merlons de terre aux abords de certains locaux

Actions de communication et sensibilisation /

- La société s'est engagée dans une évaluation de sa performance RSE (Responsabilité sociétale et environnementale) en souscrivant aux services de la société EcoVadis
- Participation à la CSS (Commission de suivi de site)
- Réunions publiques d'information de la population
- Visite du site par l'association riveraine

ZI Lyon Nord - Rue Jacquard
69730 Genay /// Tél. 04 37 91 42 50 ///
<http://www.univar.com>



Année d'implantation sur le site : 1985 /// Effectif moyen : 87 personnes
Informations fournies par le responsable Hygiène Sécurité
Environnement du site

Activités /

Distribution de produits chimiques à des industriels intervenant dans les secteurs de la pharmacie, la cosmétique, la chimie, l'alimentaire, le traitement des eaux... Chargement/déchargement de camions, stockage des produits chimiques dans des cuves, conditionnement de liquides dans de petits contenants et expédition chez les clients.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 6 mars 2012 modifié en avril 2015 régit les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2012 sera révisée en 2019.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 4550 m

Scénario majorant associé : mélange incompatible lors du déchargement accidentel d'une citerne dans une cuve contenant un produit incompatible

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides inflammables, dangereux pour l'environnement	 	incendie, pollution
produits dangereux pour l'environnement		pollution

Moyens de secours humains /

- Directeurs des opérations internes
- Personnel d'astreinte
- Personnel habilité à la manipulation des extincteurs
- Sauveteurs secouristes du travail

Moyens de secours matériels /

- Extincteurs
- Réseaux d'incendie armés
- Système autonome de détection extinction incendie
- Émulseur
- Poteaux incendies
- Site EtaRé (Établissement répertorié) par le SDMIS 69
(Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours)

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Mesures de maîtrise des risques instrumentées
- Exercice de mise en situation
- Politique et objectifs QHSE (Qualité, hygiène, sécurité, environnement)
- Plan de formation annuel hygiène et sécurité (transport de matières dangereuses, risques chimique, gestion de crise)
- Enregistrement et analyse des accidents et presque accidents
- Réduction des quantités stockées
- Séparation physique des stockages entre produits incompatibles
- Contrôles et tests périodiques de l'ensemble des dispositifs de sécurité présents sur le site
- Exercices POI (Plan d'opération interne)

Actions de communication et sensibilisation /

- En interne, rédaction hebdomadaire d'un partage sécurité, point sécurité lors des réunions, partage des retours d'expériences

VOILÀ CE QUE L'ON FAIT...

pour réduire les risques



Responsabilité et transparence

Dans les pages « entreprises » de ce document, vous disposez d'informations sur les mesures de sécurité mises en œuvre dans les établissements à risques de votre périmètre : la date de la dernière étude de dangers, les mesures de prévention, les moyens de secours humains et matériels mobilisables en cas d'accident, les actions de communication et de sensibilisation engagées...

Des établissements hautement sécurisés

La sécurité des sites industriels est assurée à plusieurs niveaux. Dès leur conception via la mise en place de dispositifs empêchant la libération de substances dangereuses. Également, par la surveillance régulière et stricte des installations au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des mesures de sécurité spécifiques en cas d'anomalie. Le personnel est en outre spécialement formé et entraîné.

Transport de matières dangereuses sous haute surveillance

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels peuvent être transportées par voie terrestre (route, rail) ou navigable (fleuve) selon une réglementation stricte et des restrictions d'itinéraires pour les camions peuvent être mises en œuvre. Des études de dangers, des plans de surveillance et d'intervention concernent par ailleurs certaines infrastructures de transport de matières dangereuses.

Pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous.

Les établissements à risques sont soumis à des réglementations strictes : ils réalisent des études de dangers ou des rapports de sûreté instruits par les services de l'État. De plus, ceux-ci inspectent régulièrement les établissements et prescrivent des mesures de sécurité.

Vous devez être conscient que la survenue d'un accident a une probabilité infime... mais que le risque zéro n'existe pas.

sur **lesbonsreflexes.com...**

Tout y est !

À tout moment, sur ordinateur ou sur mobile (smartphone ou tablette), retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte. 122 établissements implantés dans 11 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés. Ils sont regroupés dans 22 zones appelées « bassins » pour lesquels une brochure spécifique a été éditée.

Le site **lesbonsreflexes.com** permet de retrouver la brochure de votre bassin et de la télécharger.

informations
sur les risques
industriels →

les mesures
prises pour
les réduire →

la liste des
établissements
concernés →



← les alertes et
les consignes

← des conseils
pour bien
se préparer

← des actualités
sur les risques

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes!

Début de l'alerte



À faire



Mettez-vous à l'abri



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

À ne pas faire



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte



Pensez à poser
le magnet
sur votre
réfrigérateur!